



ARRETE N° 2025 - 672
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
TELETHON 2025
Place Arthur Boudin – Rue Geneviève
Seydoux -
Parvis de l'Hôtel de Ville
Vendredi 5 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU l'organisation du TELETHON le Vendredi 5 Décembre 2025, à Honfleur,

CONSIDÉRANT que cette manifestation nécessite des aménagements, afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Téléthon 2025 se déroulera, autour de l'Hôtel de Ville, le **VENDREDI 5 DECEMBRE 2025**.

ARTICLE 2 : Afin de permettre la mise en place des différentes animations qui auront lieu pendant cette manifestation, des dispositions seront misent en place de la manière suivante :

- **PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE** : Installation de deux abris faciles pour les ateliers danse et maquillage, le Vendredi 5 Décembre 2025,
- **PLACE ARTHUR BOUDIN** : Stationnement interdit du Jeudi 4 Décembre 2025 à 16h00, pour l'installation des différents ateliers, au Samedi 6 Décembre 2025 à 14h00.
La place sera réservée aux commerçants du marché hebdomadaire, Samedi 6 Décembre 2025, de 6h00 à 14h00,
- **RUE GENEVIEVE SEYDOUX** : Installation des différents ateliers, le Vendredi 5 Décembre 2025.

ARTICLE 3 : Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Organisation chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Novembre 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

